

travaux : dois-je payer mon loyer

Par romsbanjo, le 17/10/2012 à 09:37

Bonjour,

Je suis locataire et un dégât des eaux a eu lieu au mois de mars. Nous sommes au mois d'octobre et l'agence a décidé de faire les travaux en une seule fois dans tous les appartements concernés (pour info, je peux vivre sans ces travaux).

Je dois fixer une date pour les travaux mais je ne pourrai évidemment pas habité dans le logement : suis-je en droit de refuser de payer le loyer ? Quels arguments ai-je en ma faveur pour défendre cela ?

Merci de la réponse.